

LA LETTRE PRO

L'ACTU SANTÉ POUR LES PROS DE CENTRE-VAL DE LOIRE



N° 85 - du 17 octobre 2025

L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE



Pr Emmanuel Gyan

chef de pôle cancérologie-urologie au
CHRU Tours

Ghislain Promonet

directeur général de la Fondation Santé
Service

Catherine Simonin

administratrice de France Assos Santé et de
la Ligue contre le cancer

«Chimiothérapie à domicile : une transformation durable du parcours de soins »

La chimiothérapie injectable s'invite au domicile des patients. Encadrée par un décret, une expérimentation doit permettre de structurer et de sécuriser cette pratique, mais aussi de lever des freins culturels, organisationnels et économiques, notamment via un financement forfaitaire versé aux établissements adresseurs. Trois maillons essentiels de cette chaîne de valeur évoquent les freins et les leviers de cette mutation systémique qui bouleverse les grands équilibres hospitaliers et les modes de prise en charge traditionnels. Témoignages.

Pr Emmanuel Gyan, chef de pôle cancérologie-urologie au CHU Tours :

« Une réponse agile aux défis systémiques en oncologie »

Dans un contexte de pression croissante sur le système hospitalier, Emmanuel Gyan défend avec conviction l'expérimentation de la chimiothérapie à domicile que ce dernier considère comme une réponse pragmatique et nécessaire.

« Portée par les enseignements de la crise sanitaire, la chimiothérapie à domicile s'est imposée comme une solution pertinente, tant pour limiter les risques infectieux que maintenir la continuité des soins. Loin d'être transitoire, cette pratique s'est pérennisée, notamment pour des raisons

épidémiologiques. L'incidence croissante du cancer et les progrès thérapeutiques, qui permettent aux malades de vivre plus longtemps, génèrent une demande accrue en soins oncologiques que les hôpitaux ne peuvent plus absorber. Dans ce contexte, l'administration des traitements à domicile devient une alternative incontournable. Cette évolution soulève néanmoins des inquiétudes financières. Les établissements de santé craignent notamment une perte de revenus liée à la tarification à l'activité. L'expérimentation actuelle propose une compensation pour la coordination qui reconnaît l'implication des équipes hospitalières, même hors les murs. Le premier défi est celui de la confiance entre prescripteurs, patients et HAD : elle doit impérativement reposer sur la compétence, la transparence et la qualité du suivi. La formation des intervenants sera un prérequis majeur, et les inévitables incidents constatés devront être rapidement corrigés par le biais d'une communication fluide et réactive. Le deuxième défi revêt une dimension organisationnelle : certaines HAD ne disposent pas de pharmacie à usage intérieur, ce qui ne permet pas la délégation de l'acte de dispensation par les pharmaciens hospitaliers. Une adaptation de l'organisation sera essentielle pour garantir la sécurité des patients. Le troisième défi est sociétal : l'instabilité politique ambiante et la profonde crise hospitalière nécessitent d'anticiper une montée en charge massive et de s'appuyer sur des structures agiles. Au-delà des limites posées, la chimiothérapie à domicile ouvre des opportunités. Face au risque d'effondrement du service public hospitalier, cette pratique représente une chance de préserver l'accès aux soins. Cette transition réclame toutefois des décisions politiques courageuses, mais aussi une reconnaissance du travail de coordination, trop souvent ignoré dans les modèles économiques. Il ne s'agit pas d'un simple transfert d'activité. Il s'agit d'une transformation profonde du parcours de soins au service des patients.. »

Ghislain Promonet, directeur général de la Fondation Santé Service :
« Une révolution discrète, mais durable, de l'organisation des soins »

Convaincu des bénéfices permis par le virage domiciliaire en oncologie, Ghislain Promonet rappelle les présupposés de cette transition : permettre aux patients de recevoir leur chimiothérapie à domicile, tout en garantissant la qualité et la sécurité des soins.

« L'administration de la chimiothérapie à domicile est techniquement réalisable, mais elle reste marginale, en raison de freins culturels, organisationnels et économiques. L'expérimentation doit permettre de lever ces obstacles en incitant financièrement les hôpitaux à orienter les patients vers une HAD. En Ile-de-France, où notre Fondation intervient depuis plus de trente ans, cette pratique est bien installée. Une étude menée avec Gustave Roussy montre que 86 % des patientes atteintes de cancer du sein préfèrent les hospitalisations à domicile aux hospitalisations de jour. Confort du patient, réduction des transports, diminution du risque nosocomial, moindre coût pour la Sécurité sociale... Les bénéfices sont multiples, mais les défis persistent, notamment en raison du modèle économique hospitalier. Un patient orienté vers une prise en charge domiciliaire représente une perte de revenus si son lit n'est pas réoccupé. En proposant un forfait de coordination, cette expérimentation permet de compenser cette perte, et de renforcer les liens entre les équipes hospitalières et les opérateurs du secteur de l'HAD. La transformation culturelle des acteurs sera également un défi prégnant. Les services hospitaliers doivent accepter de déléguer une partie de leur activité, ce qui suppose une relation de confiance et une continuité des soins. Renforcée par des conventions, la coopération avec les PUI sera une évolution nécessaire pour sécuriser la dispensation des traitements. La montée en charge de la chimiothérapie à domicile sera, par ailleurs, un enjeu majeur. Pour que le virage domiciliaire devienne une norme, il faut progressivement élargir le nombre de molécules administrables à domicile, tout en respectant les contraintes liées à la stabilité des produits et à la durée des

injections. Preuve que cette évolution est possible : la Fondation Santé Service injecte déjà plus de quarante molécules en Ile-de-France. Cette expérimentation n'en reste pas moins une opportunité de transformation durable. Elle doit permettre de repenser l'organisation des soins, de renforcer les coopérations territoriales et d'offrir une prise en charge plus humaine, plus souple et plus adaptée aux besoins des patients. »

Catherine Simonin, administratrice de France Assos Santé et de la Ligue contre le cancer :
« Une prise en charge plus équitable, plus humaine et plus durable »

Selon Catherine Simonin, la chimiothérapie à domicile représente une avancée majeure en matière d'équité, de qualité de vie et d'inclusion sociale, mais la pratique doit être rigoureusement encadrée pour limiter les dérives et les pertes de chance.

« Le premier enjeu sera naturellement celui de l'accessibilité, notamment en milieu rural. En évitant aux patients des trajets longs et épuisants vers les hôpitaux de jour, le virage domiciliaire permet de maintenir une continuité de soins sans rupture géographique. Elle facilite également le maintien d'une activité professionnelle, en particulier pour les indépendants et les chefs d'entreprise, qui sont souvent exclus des dispositifs classiques d'arrêt maladie. Au-delà du confort, cette évolution exige une approche globale du patient. Trop souvent, les personnes malades sont réduites à leur pathologie, sans que leur vie sociale, professionnelle ou familiale ne soit prise en compte. Une étude portugaise montre que les femmes atteintes d'un cancer du sein métastasé qui reprennent une activité entre les cures ont une meilleure survie globale. Le message est clair : il ne faut pas isoler les patients, mais les accompagner dans leur quotidien. La prise en charge des effets secondaires, le rôle parfois mal défini des aidants et les limites du modèle économique actuel sont autant de freins qui ne doivent pas être négligés pour développer la chimiothérapie à domicile. Soumis à des logiques de tarification à l'acte, les hôpitaux peuvent être pénalisés quand un patient est orienté vers une HAD. L'expérimentation en cours, qui prévoit un financement spécifique pour les établissements adresseurs, est donc une opportunité de rééquilibrer les intérêts. Trois évolutions me paraissent incontournables pour pérenniser cette démarche : une réforme structurelle du financement des soins en oncologie, incluant la radiothérapie et la chimiothérapie, mais aussi les soins de support ; une meilleure anticipation des besoins des patients, notamment en matière de réinsertion professionnelle, et une adaptation des droits sociaux afin de ne pas pénaliser ceux qui reprennent le travail ; une information claire et transparente des usagers concernant les risques, les alternatives et les modalités de prise en charge. Pour réussir cette transition, les choix effectués devront respecter les désirs du patient, sa sécurité et son intégration dans la société. »

Un tournant encadré et financé

Le [décret n°2025-114 du 5 février 2025](#) prévoit un dispositif d'expérimentation financier qui incite les hôpitaux autorisés à adresser des patients en HAD pour la poursuite de chimiothérapies injectables. Parmi d'autres conditions, cette pratique exige une prescription médicale hospitalière et un suivi régulier dont la responsabilité incombe aux établissements adresseurs. Personnel formé, traçabilité, reconstitution en unité dédiée, transport sécurisé, administration par des infirmiers qualifiés... Elle implique également le respect de conditions techniques strictes. La sécurité repose sur des protocoles écrits, une sélection rigoureuse des patients et une coordination étroite entre prescripteurs, pharmaciens et HAD. Sur le plan financier, cette

expérimentation prévoit des forfaits versés aux établissements adresseurs pour compenser leur rôle dans la coordination, soit un forfait d'inclusion de 320 euros le premier mois, puis un forfait mensuel de 120 euros si au moins une administration est réalisée. Ces montants sont encadrés par arrêté et ne peuvent pas être facturés au patient. Les établissements participants sont sélectionnés via un appel à manifestation d'intérêt régional piloté par les ARS... et la transmission de données d'évaluation est obligatoire. Les objectifs de cette expérimentation sont clairement affichés : structurer et sécuriser la montée en charge de la chimiothérapie à domicile, tout en garantissant l'équité d'accès, la qualité des soins et une juste rémunération des acteurs impliqués.

SOMMAIRE

L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Pr Emmanuel Gyan, chef de pôle
cancérologie-urologie au CHU Tours
Ghislain Promonet, directeur général de
la Fondation Santé Service
Catherine Simonin, administratrice de
France Assos Santé et de la Ligue contre
le cancer

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Vers une fusion des Établissements
publics d'accompagnement gériatrique de
l'Indre (Ep'Age 36)
Eure-et-Loir : un deuxième Centre de
ressources territorial (CRT) en pays de
Dreux
Psychiatrie institutionnelle : l'ARS
accompagne la transformation des
cliniques La Borde et la Chesnaye (41)

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

9 796
patients en hospitalisation à domicile en
2024

LA MÉTÉO SANITAIRE

Vigilance sur les épidémies hivernales

EN BREF

Un Prix des ARS remis lors du Festival du
film social
Loiret : un centre de santé Médecins
solidaires à Corbeilles-en-Gâtinais
Prêts pour le mois sans tabac !
L'ARS Centre-Val de Loire ambassadrice du
don d'organes

EN PRATIQUE

La « Maison de Maurice » pour mieux
comprendre le risque de chute des
personnes âgées

APPELS À PROJETS

AU PROGRAMME

Soirée Pro sur le thème du post-partum
Assises de la cybersanté 360
Séminaire régional sur l'éducation
thérapeutique du patient après un AVC
Journée régionale de la FMPS
Salon annuel des aidants à Lèves (28)
Violences sexuelles et handicap : les
Rendez-vous d'intim'Agir

ON SE FORME

Une journée pour la qualité et la sécurité des
soins le 27 novembre

LE COIN RH

François Chaumier, premier PU-PH en
soins palliatifs de France

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Vers une fusion des Etablissements publics d'accompagnement gériatrique de l'Indre (Ep'Age 36)

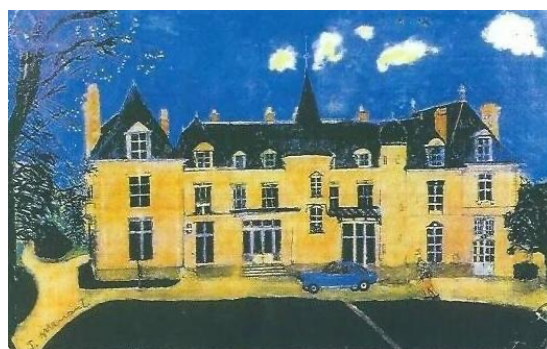


© Archive NR : Thierry Roulliaud

Depuis plus de 10 ans, trois établissements publics de santé spécialisés en gériatrie (le Centre départemental gériatrique de l'Indre, le CH de Levroux et le CH de Valençay) ainsi que l'Ehpad Le Bois-Rosier de Vatan collaborent étroitement. Totalisant 1 215 lits et places, ils emploient près de 1 000 salariés dans une vingtaine de services (dont 17 Ehpad) à Châteauroux, Déols, Etretchet, Levroux, Neuvy-Pailloux, Saint-Maur, Valençay, Vatan et Villedieu-sur-Indre.

« Une direction commune a été mise en place à partir de 2010. Depuis 2016, tous ces établissements partagent le même projet d'établissement sous le nom d'Ep'Age 36 (Etablissements publics d'accompagnement gériatrique de l'Indre), explique Vincent Thomas, directeur par intérim. Au fil des années, les équipes ont uni leurs forces : elles ont harmonisé leurs pratiques, partagé leurs compétences et lancé des projets communs. Cette dynamique collective a permis d'améliorer significativement les services proposés aux personnes âgées et à leurs proches. » Pour aller encore plus loin, un projet de fusion a été engagé en 2024. Il devrait être finalisé le 1er janvier 2027 : « Créer un établissement unique regroupant plusieurs sites

Psychiatrie institutionnelle : l'ARS accompagne la transformation des cliniques La Borde et la Chesnaie (41)



Les cliniques La Borde à Cour-Cheverny et La Chesnaie à Chailles, en Loir-et-Cher, ont profondément marqué l'histoire de la psychiatrie française. Pionnières de la psychiatrie institutionnelle, elles ont ouvert la voie, dès l'après-guerre, à une approche plus humaine et plus libre du soin psychique, fondée sur la participation active des patients à la vie collective. Leur modèle, centré sur la relation, la responsabilisation et le collectif, a inspiré de nombreuses pratiques de soin en France et à l'étranger.

Aujourd'hui, la psychiatrie connaît une évolution majeure de son cadre d'autorisation. La réforme nationale de 2022 redéfinit les activités de psychiatrie pour mieux répondre aux besoins actuels des personnes : développer les soins ambulatoires, renforcer les liens avec le médico-social, et réduire les hospitalisations prolongées lorsque celles-ci ne relèvent plus d'un besoin de soins psychiatriques à proprement parler. C'est dans ce contexte que l'ARS Centre-Val de Loire a notifié aux cliniques La Borde et La Chesnaie le non-renouvellement de leur autorisation d'activité de psychiatrie.

et plusieurs activités vise à répondre aux défis du secteur médico-social, poursuit Vincent Thomas : attirer plus facilement des professionnels qualifiés, améliorer encore la qualité des services, adapter l'offre de services aux besoins des habitants du territoire, lancer des projets innovants... » Ce grand établissement public de santé départemental spécialisé en gériatrie permettra en effet de « garantir la pérennité de nos services sur tous les sites, de consolider nos finances et d'accéder à de nouveaux financements, de sécuriser la gestion des bâtiments et de l'outil de travail (équipements médicaux, informatiques et hôteliers) tout en préservant l'identité de chaque site et en maintenant une relation de proximité avec les usagers, les familles, les professionnels et les partenaires locaux », insiste Vincent Thomas. Le nouvel établissement continuera de déployer ses activités autour de trois pôles : le soutien du maintien à domicile, l'hébergement collectif de personnes âgées dépendantes et les soins. « *La solidarité et la mutualisation des équipes et des matériels sont nécessaires dans un département dont les problèmes de santé sont imprégnés par les enjeux d'une démographie vieillissante, avec des établissements de santé et médico-sociaux confrontés aux défis de l'attraction et de la fidélisation des professionnels de santé* », explique Vincent Thomas.

Eure-et-Loir : un deuxième Centre de ressources territorial (CRT) en pays de Dreux



Les centres de ressources territoriaux (CRT) proposent des solutions d'accompagnement permettant aux personnes âgées en perte

Cette décision ne remet pas en cause la qualité de leur travail ni la richesse de leur approche, mais traduit un constat partagé : une grande part des personnes aujourd'hui accueillies dans ces établissements relèvent davantage d'un accompagnement médico-social que d'une hospitalisation psychiatrique au sens défini par la réglementation la plus récente. Leurs besoins portent principalement sur la vie quotidienne, le soutien à l'autonomie et l'inclusion sociale, plutôt que sur des soins intensifs à visée thérapeutique hospitalière. Afin d'accompagner cette évolution, l'ARS a engagé depuis avril 2024 une démarche de co-construction avec les deux cliniques pour analyser précisément les profils et les besoins des personnes accueillies. Cette étude, conduite en lien avec les équipes, consiste à réaliser une analyse approfondie des situations individuelles à un instant donné — ce que l'on appelle une “coupe”, sorte de “carottage” — pour identifier les besoins réels en soins et en accompagnement. Elle permettra de déterminer combien de places médico-sociales nouvelles devront être créées sur le territoire, et dans quelles formes d'accompagnement (résidences spécialisées, dispositifs renforcés à domicile, etc.). Cette transformation, ambitieuse mais nécessaire, vise à adapter l'offre de soins et d'accompagnement aux besoins actuels des usagers, dans un esprit de continuité et d'humanité. Elle se construit dans un dialogue régulier entre les équipes des établissements et celles de l'ARS, avec l'appui d'un prestataire expert en santé mentale. Un accompagnement réglementaire et financier est également mis en place pour sécuriser la transition, soutenir les équipes et garantir la qualité de l'accompagnement pendant toute la période de transformation. L'ARS tient à saluer la contribution historique de La Borde et de La Chesnaie à la psychiatrie française. Leur expérience et leur culture du soin humaniste demeurent une ressource précieuse pour la région. La transformation

d'autonomie de vieillir chez elles le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles. Créés en 2022, ils sont progressivement déployés au sein de chaque territoire afin d'accompagner le maintien à domicile par la mise en place d'un accompagnement renforcé et la mutualisation des ressources territoriales.

Le deuxième CRT d'Eure-et-Loir vient d'être créé près de Dreux : « *Il est porté par l'association du Parc du château d'Abondant et couvre le pays drouais et la bordure des forêts du Perche* », explique Evelyne Lefebvre, présidente de l'association gestionnaire et vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir. Il dispose d'une équipe dédiée, composée notamment d'un médecin et d'un professionnel assurant la coordination du service, et s'appuie sur les différents acteurs du territoire : médecins traitants, services d'aide et de soin à domicile, hôpitaux et structures médicales, Ehpad partenaires, acteurs de l'accompagnement et de coordination (DAC, CLIC, CCAS...). Il a d'ores et déjà reçu 23 demandes : 14 femmes et 9 hommes âgés en moyenne de 80 ans. Cinq de ces demandes sont en attente de traitement, 15 sont en phase d'évaluation des besoins et trois personnes bénéficient d'ores et déjà d'un accompagnement renforcé « *Il s'agit vraiment d'une démarche partenariale* » insiste Evelyne Lefebvre : « *Des liens se co-construisent avec les professionnels du soin, du sanitaire, du paramédical, du social, des structures départementales et d'Etat.* » En Eure-et-Loir, la maquette du Service public départemental de l'autonomie n'est, certes, pas finalisée, mais le quadrillage du territoire avec les CRT s'inscrit déjà résolument dans une dynamique de meilleure coordination des intervenants et de réponse aux besoins du quotidien.

engagée ne vise pas à effacer cette identité, mais à l'inscrire dans une nouvelle étape : celle d'une psychiatrie et d'un médico-social qui travaillent ensemble pour offrir à chaque personne un accompagnement adapté, respectueux et ouvert sur la cité.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

9 796

L'hospitalisation à domicile (HAD) continue à progresser en région Centre-Val de Loire : 9 796 patients en ont bénéficié en 2024, soit un ratio de 38,7 patients pour 100 000 habitants, supérieur pour la deuxième année consécutive au ratio-cible de 30/100 000. En 2024, l'hospitalisation à domicile a progressé en nombre de patients (+19 %) et en nombre de journées (+16 %). En 2023,

les admissions en HAD ont concerné des soins ponctuels (20 %), des soins complexes (20 %) ou des soins palliatifs (37 %). 35 % des patients (hors périnatalité) ont ainsi pu décéder à leur domicile. Près de la moitié (47 %) des personnes hospitalisées à domicile sont âgées de 75 ans ou plus. Quant aux pathologies traitées à domicile, il s'agit dans 29 % des cas de cancers, 15 % de pathologies périnatales et 9 % de maladies neurodégénératives.



LA MÉTÉO SANITAIRE



Vigilance sur les épidémies hivernales

Les indicateurs épidémiologiques relatifs à la circulation des pathologies hivernales sont en hausse en France : les régions Normandie et Ile-de-France viennent de passer en situation pré-épidémique pour la bronchiolite. Des rhinovirus ont été détectés en France hexagonale : ces virus sont à l'origine de la survenue de bronchiolites. En région Centre-Val de Loire, on observe une hausse du passage aux urgences pour les enfants. Une vigilance renforcée et le rappel des gestes barrières s'imposent. Pour la grippe, en revanche, aucune alerte en région Centre-Val de Loire comme dans l'ensemble du territoire hexagonal. C'est le bon moment pour se vacciner : la [campagne de vaccination](#) contre la grippe et le Covid-19 a été lancée le 14 octobre dernier. Pour aller plus loin : [bulletin de Santé publique France du 15 octobre 2025](#).

Consultez le [bulletin régional](#) de situation épidémiologique produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire.

Pour rappel, tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de santé. Le point focal régional, destiné aux professionnels, est joignable 24h/24 7j/7 au 02 38 77 32 10 et par mail à ars45-alerte@ars.sante.fr

EN BREF

Un Prix des ARS remis lors du Festival du film social



Court métrage animé à l'aquarelle, « *Je me souviens* » relate l'histoire d'une jeune femme qui se remémore son enfance violente par une mère souffrant d'une

Prêts pour le mois sans tabac !



Depuis le lancement du premier Programme national de réduction du tabagisme en 2014, le nombre de fumeurs quotidiens de 18 à 75 ans a baissé de 4 millions. La proportion de

addiction à l'alcool. Son réalisateur, Miguel Béchet, a reçu le 16 octobre le Prix du jury des Agences régionales de santé des mains de Clara de Bort, directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire.

Ce prix a été remis à Aubervilliers à l'issue du Festival du film social qui s'est tenu du 13 au 16 octobre dans une quarantaine de villes à travers la France (dont Bourges, Olivet, Orléans et Tours). Pour sa 7^e édition, ce festival a programmé 21 films (fictions, documentaires, docs-fictions, animation) mettant en lumière les parcours de vie de personnes en difficulté sociale, les professionnels qui les accompagnent, et les enjeux actuels de notre société : santé mentale, précarité, handicap, vieillissement, violences, migrations, détention...

Décerné pour la toute première fois, le Prix des ARS récompense un film qui illustre à merveille la logique au cœur de la mission des ARS : accompagner chaque personne tout au long de sa vie, dans sa santé physique, sociale et mentale. Le jury a distingué « *une oeuvre profondément humaine, engagée et poétique, qui fait de la culture un espace de soin et d'émancipation.* » Il a souligné à l'unanimité « *la force émotionnelle et la profondeur du récit, qui questionne, interroge et fait résonner les enjeux de santé mentale dans toutes leurs dimensions.* »

Loiret : un centre de santé Médecins solidaires à Corbeilles-en-Gâtinais



Médecins Solidaires est une association à but non lucratif visant à redonner un accès aux soins de santé primaires aux populations en zones rurales sous-denses.

fumeurs quotidiens parmi les 18-75 ans est ainsi passée de 28,6 % en 2014 à 18,2 % en 2024. Ce n'est pas une raison pour relâcher les efforts de prévention, bien au contraire ! A quelques jours du lancement de la 10^{ème} édition de Mois sans tabac, le 1er novembre, il est encore temps d'inciter les fumeurs à rejoindre les quelque 41 000 personnes qui se inscrites au « grand défi de l'arrêt » : un programme d'accompagnement personnalisé sur 40 jours, la consultation gratuite d'un tabacologue, le soutien d'une communauté sur les réseaux sociaux, une bibliothèques de contenus pour changer de regard sur le tabac... Les professionnels de santé peuvent relayer cette campagne en se procurant des outils de communication (affiches, dépliants, flyers), des kits d'aide à l'arrêt, des éléments de langage et des témoignages d'anciens fumeurs pour nourrir leurs articles sur un blog, réseaux sociaux ou pour répondre à la presse, ainsi que tous les outils nécessaires pour organiser des actions de terrain.

L'ARS Centre-Val de Loire ambassadrice du don d'organes



Jeudi 16 octobre, l'ARS Centre-Val de Loire est devenue officiellement « ambassadrice du don d'organes » : Clara de Bort, directrice générale de l'agence, et Pascal Lefevre, référent régional du collectif Greffes+, ont signé une charte d'engagement en présence du Dr Venhard, médecin-réanimateur et coordonnateur des prélèvements d'organe au CHRU de Tours. L'ARS s'engage à mettre en place des actions d'information et de sensibilisation auprès de ses agents, des établissements de santé, des professionnels de santé et du grand public. Elle embarque

Elle a créé à ce jour 11 centres de santé à travers la France fonctionnant sur le même principe : un local, aménagé et mis à disposition par la commune, accueille des médecins généralistes venus de toute la France. Ils viennent pour une semaine et sont rémunérés par l'association qui s'occupe du logement, de la logistique et de l'administratif. C'est donc le cabinet qui est considéré comme médecin traitant. 900 médecins ont rejoint ce collectif : ils indiquent leur lieu d'exercice et les semaines durant lesquelles ils sont disponibles. Dans le cadre de la convention signée en juillet 2024 avec l'ARS, la Préfecture de région et la Région Centre-Val-de-Loire, Médecins Solidaires s'est engagée à ouvrir six centres de santé d'ici à la fin de l'année prochaine, soit un par département. Deux ont déjà ouvert, à Charenton-du-Cher (18) et Reuilly (36). Le prochain ouvrira début 2026 dans le Loiret, à Corbeilles-en-Gâtinais. Le secteur n'a pas été choisi au hasard : il est particulièrement sous-doté en médecins généralistes puisque 30 à 35 % des habitants n'y ont pas de médecin traitant.

dans son sillage toutes les administrations implantées dans la cité administrative Coligny à Orléans, qui se joignent à cette convention. L'ARS et la Cité Coligny rejoignent ainsi le réseau des 850 villes ambassadrices du don d'organes et des ambassadeurs locaux (pharmacies, hôpitaux, facultés de médecine...) qui sont des relais essentiels à la promotion du don d'organes. Cet engagement de santé publique fait partie des priorités d'actions régionales et nationales, dans le cadre du Plan ministériel pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus (2022-2026), et du Projet régional de Santé (2023-2028). Les besoins sont considérables : 6 034 greffes ont été réalisées en 2024 mais à la fin de l'année, 22 585 patients restaient inscrits sur la liste d'attente nationale. En région Centre-Val de Loire l'an passé, 89 donneurs ont été prélevés. Mais le nombre de greffes a été beaucoup plus importants : 252 greffes d'organes, dont 19 greffes rénales à partir de donneurs vivants.

On le sait, les Français sont très majoritairement favorables (80 %). Pourtant le moment venu, le taux d'opposition est de 36 % (29% seulement en CVL) : faute de connaître la position du défunt, de nombreux proches préfèrent encore souvent refuser le don. C'est dommage ! Alors pour que son propre choix soit respecté, et pour connaître le choix de ses proches, il est essentiel d'en parler, et pour cela rien ne vaut une occasion, à raconter autour de soi : une cérémonie à la cité administrative Coligny d'Orléans ou même simplement... la lecture de cette Lettre Pro. Allez, aujourd'hui j'en parle à mes collègues et ce soir j'en parle à la maison !

EN PRATIQUE

La « Maison de Maurice » pour mieux comprendre le risque de chute des personnes âgées

Les chutes des personnes âgées entraînent chaque année plus de 100 000 hospitalisations et plus de 10 000 décès. Elles ont des conséquences physiques, psychologiques, sociales et marquent une rupture dans la vie débouchant souvent sur une perte d'autonomie.

Le plan national anti chute des personnes âgées vise à réduire de 20 % les chutes mortelles ou invalidantes des personnes de 65 ans et plus d'ici à 2026. Cela passe notamment par

l'information et la sensibilisation de tous les publics : personnes âgées, aidants, professionnels, élus et société civile. C'est précisément la vocation de la « Maison de Maurice », un kit pédagogique permettant d'explorer en groupes de 8 à 12 personnes toutes les dimensions (visuelles, auditives, physiques, mentales) associées à la chute de la personne âgée. Chacune des antennes départementales de la FRAPS (Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé) propose désormais cette activité pédagogique d'une durée de 45 à 60 min (pouvant être ramenée à 12-20 min si nécessaire). Cette maison en kit mobile peut être installée n'importe où : lieu de soins ou de résidence, salle de classe ou de réunion, congrès scientifique ou salon grand public...

APPELS À PROJETS

Renouvellement des représentants usagers en commission usagers (CDU)

Santé mentale : déposez votre candidature pour obtenir le label Grande cause nationale (GCN) 2025 « Parlons santé mentale ! »

Dispositif de contrat d'allocation d'études (CAE) - campagne d'appel à candidatures

AMI Le numérique, en soutien aux organisations territoriales en santé en Centre-Val de Loire

AU PROGRAMME

Soirée Pro sur le thème du post-partum

L'association Tout P'tits 41 organise le **18 octobre** une soirée Pro sur le thème de post-partum. Projection du film documentaire « J'ai mal à ma maternité », échanges en présence de la réalisatrice et apéritif dînatoire. 19h30, salle des fêtes de Huisseau-sur-Cosson (41) Inscription obligatoire : toutptits41@gmail.com, 06 67 08 50 90

Assises de la cybersanté 360

Le **21 octobre**, le GRADeS Centre-Val de Loire et son Centre Régional de Ressources Cybersécurité (CRRC) organisent les premières Assises de la cybersanté à La Chaussée-Saint-Victor (41) : un événement conçu pour tous les acteurs de la santé ainsi que leurs référents cybersécurité/informatique pour penser la cybersécurité comme un soin. Programme et inscription [ici](#).

Journée régionale de la FMPS

Le **7 novembre**, la journée régionale de la FMPS (Fédération des maisons et pôles de santé) aura pour thème « Gardons le cap ! ». Au programme : une table ronde sur l'universitarisation des MSP et des ateliers sur la communication en MSP, la co-construction avec l'utilisateur, la prise en charge de l'obésité, la MSP éco-responsable... De 9h à 18h à l'Hôtel Mercure Orléans Portes de Sologne à Ardon. Programme et inscriptions [ici](#).

Salon annuel des aidants à Lèves (28)

Le **8 novembre** aura lieu le salon annuel des aidants organisé par le CTS Eure-et-Loir à Lèves : cette manifestation ouverte au grand public permet de découvrir tout ce qui existe et fonctionne dans le département.

Séminaire régional sur l'éducation thérapeutique du patient après un AVC

Le 6 novembre, la filière AVC, en partenariat avec la FRAPS, organise un séminaire régional consacré à l'éducation thérapeutique du patient (ETP) ayant fait un accident vasculaire cérébral. De 13 h à 17 h au musée des beaux-arts d'Orléans. Programme et inscription [ici](#).

De 13h30 à 18 h à l'Espace Doutine à Lèves (28). Informations complémentaires : conseilterritorialdesante28@gmail.com

Violences sexuelles et handicap : les Rendez-vous d'intim'Agir

Premier webinar gratuit d'information aura lieu le 10 novembre entre 14 h et 16 h sur le thème « violences sexuelles et handicap, comment le CRIAVS (Centre ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles) accompagne les professionnels ? »

Inscription et programme complet [ici](#).

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à

[ARS-CVL-](#)

COMMUNICATION@ars.sante.fr

LE COIN RH

NOMINATION



François Chaumier, 40 ans premier PU-PH en soins palliatifs de France

Onco-hématologue de formation, François Chaumier s'est orienté vers la médecine palliative au cours de son internat « *car j'ai été séduit par le caractère transversal de cette discipline et son ouverture vers la société et les sciences humaines.* » Ce n'est à ses yeux pas un hasard si le premier Professeur des universités-praticien hospitalier (PU-PH) en soins palliatifs de France est issu de la Faculté de Tours : « *C'est une reconnaissance pour cette Faculté de tradition et de culture humaniste, qui a toujours porté l'universitarisation de disciplines telles que la médecine générale*

ou la médecine palliative. » Aujourd'hui responsable de l'équipe mobile de soins palliatifs 37 et enseignant en médecine palliative à la Faculté de médecine et au CHRU de Tours, il décline ses ambitions à l'échelle de ces trois missions. « *En région Centre-Val de Loire, nous avons la chance d'avoir un réseau régional de soins palliatifs qui fonctionne bien : avoir fait le choix, dès 2019, de regrouper la ville et l'hôpital permet aux différents acteurs de se rencontrer et réduit les risques de rupture dans la prise en charge.* » Avec sa casquette d'universitaire, François Chaumier mesure l'ampleur des enjeux de formation, « *notamment pour les spécialités fréquemment confrontées aux situations palliatives, qui n'ont quasiment aucune formation en médecine palliative.* » Enfin, en

tant qu'hospitalo-universitaire, il veut donner « *davantage de visibilité à la recherche française, qui mérite d'être mise en avant, soutenue et structurée.* » Ce qui ne l'empêche pas de porter des projets cliniques, dont l'un lui particulièrement à cœur : ouvrir des consultations en soins palliatifs pour discuter des directives anticipées. « *Dans la planification des soins, nous devons pouvoir ajuster et individualiser la prise en charge en favorisant les discussions au fil de l'évolution de la maladie.* »

ON SE FORME

Une journée pour la qualité et la sécurité des soins le 27 novembre

La journée régionale « Qualité et sécurité des soins » aura lieu le jeudi 27 novembre en visioconférence. Co-organisée par l'ARS Centre-Val de Loire et la SRA Qualiris, elle se déroulera en deux temps :

La matinée sera consacrée au 6^e cycle de certification des établissements de santé, engagés cette année : « *Les exigences de la nouvelle version de la certification sont renforcées,* » explique Sandrine Lucas, responsable du département Qualité Inspection à la direction de la stratégie de l'ARS. « *Certains établissements pourront les trouver exigeantes. C'est pourquoi un représentant de la Haute autorité de santé (HAS) viendra présenter la version 2025 de la certification, ses objectifs et ses attendus. Des établissements ayant déjà passé leur visite de certification viendront ensuite témoigner sur la façon dont ils se sont préparés.* »

L'après-midi portera sur la culture de la sécurité et l'obligation de déclarer les Événements indésirables graves associés aux soins (EIGS) à l'ARS : « *Nous encourageons les établissements à déclarer davantage et de manière plus qualitative* », souligne Sandrine Lucas. « *Cette séquence est une forme de piqure de rappel, qui s'appuie sur un bilan de la HAS et des retours d'expérience sur les dynamiques engagées en matière de santé et de sécurité dans les établissements* ». Les résultats d'une enquête menée auprès de l'ensemble des établissements sur la culture sécurité seront également présentés. Si vous souhaitez poser des questions, n'hésitez pas : vous pouvez les indiquer dans le [formulaire d'inscription](#).

LA SANTÉ RECRUTE



.....
Médecin à Huisseau-sur-Mauves
.....

Conseiller médical, référent qualité et sécurité des soins

Pilote coordonnateur des événements indésirables- qualité et sécurité des soins

Responsable de l'unité données de santé H/F

S'abonner à la Lettre
Pro ARS Centre-Val
de Loire

Consulter les Lettres
Pro précédentes

Proposer un sujet,
un événement, une
offre d'emploi...



La Lettre Pro - 85 du 17 octobre 2025

Directrice de la publication : Clara de Bort

Réalisation / rédaction : Communication ARS Centre-Val de Loire

Crédit photos : ARS Centre-Val de Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)